

Date de soumission : 01/12/2019

Date d'acceptation : 14/12/2019

Date de publication : 05/01/2020

INTÉGRITÉ SCIENTIFIQUE À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE : VERS UNE RESPONSABILITÉ ÉTHIQUE COLLECTIVE

SCIENTIFIC INTEGRITY IN THE DIGITAL AGE: TOWARDS COLLECTIVE ETHICAL RESPONSIBILITY

DAIFE Younès

Université Sidi Mohamed Ben Abdellah / Maroc

youdaife@gmail.com

Résumé : Les sciences de l'information et de la communication ont depuis de nombreuses années investi les espaces numériques, pour diffuser les résultats de la recherche, pour en tirer des corpus d'étude et y créer des terrains d'investigation. La recherche à l'ère du numérique vient-elle basculer les questionnements éthiques ou bien s'agit-il de vieilles questions sous une apparence nouvelle ? Après avoir présenté le cadrage conceptuel de cette réflexion, nous approfondissons l'analyse à travers quelques cas en mettant en lumière les tensions qui caractérisent les réflexions éthiques suscitées par ces situations. Pour conclure, nous nous demanderons s'il faut aller vers une institutionnalisation des procédures éthiques, comme l'on fait les institutions de certains pays ou certaines disciplines en sciences humaines et sociales.

Mots-clés : Intégrité scientifique, sciences de l'information et de la communication, ère numérique, médias sociaux, responsabilité éthique.

Abstract : Information and communication sciences have for many years invested digital spaces, to disseminate the results of research, to draw body of studies and to create areas of investigation. Is digital research going to tip ethical questions, or is it old questions under a new look? After having presented the conceptual framework of this reflection, we deepen the analysis through some cases by highlighting the tensions in the ethical reflections raised by these situations. To conclude, we will ask ourselves whether we should move towards an institutionalization of ethical procedures, as institutions from other countries or other disciplines in the humanities and social sciences do.

Keywords : Scientific integrity, information and communication sciences, digital era, social media, ethical responsibility.

* * *

L'intégrité scientifique est définie comme l'ensemble des règles et valeurs qui doivent régir l'activité de recherche pour en garantir le caractère honnête et scientifiquement rigoureux. Condition nécessaire au maintien de la confiance accordée par les citoyens aux scientifiques, elle doit être une préoccupation permanente de toute discipline scientifique et de toute institution de recherche. Certains pays comme la France ont mis en place des chargés de mission dans leurs institutions de recherche (université, Cnrs) pour prévenir les éventuels cas de fraude qui mètrerait en péril la confiance de la société en la science. La déclaration de Singapour (2010) constitue un consensus international sur la question de l'intégrité de la recherche scientifique en mettant l'accent sur quatre principes majeurs : l'honnêteté, la responsabilité, la curiosité professionnelle et la justice dans la conduite des activités de recherche.

Éthique et intégrité scientifique ne se confondent pas même si les deux notions sont inter liées. Elles ont en commun, Comme le rappelle le rapport Corvol¹, la responsabilité et l'esprit consciencieux du chercheur, mais selon des points de vue légèrement différents. De quoi s'agit-il exactement lorsque l'on parle d'éthique en recherche ? Un aperçu historique montrera que ces questions ne datent pas d'aujourd'hui. Puis, nous aborderons les spécificités éthiques de la recherche à l'ère du numérique. Enfin, nous nous demanderons s'il faut aller vers une institutionnalisation des procédures éthiques, comme l'on fait les institutions de certains pays ou certaines disciplines en sciences humaines et sociales.

1. La science, la morale et l'éthique

Rapports complexes et anciens que ceux de la science et de l'éthique. Les relations entre la science, la morale et l'éthique, ont fait l'objet de controverses depuis l'essor des premiers courants de philosophie en Grèce dès le VI^e siècle avant notre ère. L'éthique pousse le chercheur² à réfléchir aux conséquences de ses actes au moment où il doit prendre des décisions (Russ et Leguil, 2012). Elle ne se confond pas avec la morale même si les deux notions sont étroitement liées (Catellani, Domenget et Lemoign-Mass, 2017) puisque l'éthique porte sur les jugements moraux et constitue une réflexion fondamentale sur laquelle, en principe, la morale (en grec *ethos*) pourrait établir ses limites et ses devoirs. Si la morale se situe dans la dichotomie du bon et du juste, l'éthique, quant à elle, prône les principes d'honnêteté, de justice et du respect de l'humain participant à la recherche scientifique.

L'éthique scientifique met surtout en avant la responsabilité du chercheur dans tous les aspects de sa mission de recherche. La responsabilité, peut être considérée comme le fait d'« assumer une charge » et de « devoir rendre des comptes, à propos de la manière dont cette mission est accomplie. » (Sizoo, 2008) : responsabilité envers les sujets participant à sa recherche, responsabilité dans le choix des méthodes utilisées, responsabilité dans la publication des résultats, responsabilité dans l'obtention des financements et responsabilité d'agir dans l'intérêt général et dans celui des plus vulnérables. C'est là toute la complexité de la réflexion éthique accompagnant la décision de recherche. Quels sont donc les principes qui gouvernent ces réflexions ? Et quel est désormais le statut de l'« humain » à l'ère du numérique ?

En l'absence de normes fixes et de protocoles de décision, l'attention éthique ne peut se faire sans une mise en contexte de chaque situation de recherche. Certains aspects font consensus en sciences humaines et sociales, comme l'obtention du consentement des personnes qui participent à la recherche. Néanmoins, chaque étude est porteuse de tensions et de zones grises et c'est donc en situation que le chercheur doit prendre des décisions. Sizoo (2008) précise que « ces notions sont généralement vues dans un contexte, dans le cadre d'une relation entre un individu et son environnement » : ainsi, la notion de responsabilité est étroitement liée avec « l'esprit de démocratie » qui suggère que « le

¹ Corvol (P), 2016, *Bilan et propositions de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique*. Rapport à Thierry Mandon, secrétaire d'État Français chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche, p. 8.

² Dans ce texte, nous utilisons le terme « chercheur » ou « participant » sous la forme épécène englobant les femmes et les hommes.

pouvoir (être en charge) impose que l'on rende compte de ce qu'on fait de ce pouvoir devant ceux qui nous l'ont confié. » (Sizoo, 2008).

Les responsabilités des chercheurs revêtent une importance particulière et seraient aussi à décliner dans les relations qu'ils entretiennent entre eux, par des rapports directs de collègues à collègues (collaboration, travail en équipe, relectures, examens...). Notre « société de la connaissance » exige de plus en plus l'originalité du travail, l'adéquation des méthodologies mises en œuvre, la rigueur du traitement des matériaux recueillis et la clarté d'exposition des résultats dans toute recherche scientifique. Il importe donc de revendiquer aux communautés scientifiques le devoir de concevoir et mettre en place des procédures - voire des règles - pour une production scientifiquement authentique et éthiquement valable.

C'est d'abord dans la recherche biomédicale que les questionnements éthiques ont été rendus publics. Dans les sciences humaines et sociales, à partir des années 1970, l'éthique s'est progressivement substituée à la morale : cette dernière renvoyait à un ensemble de principes de jugements, de règles de conduite relatives au bien et au mal, de devoirs, de valeurs, parfois érigés en doctrine, qu'une société se donne et qui s'imposent autant à la conscience individuelle qu'à la conscience collective. On pourrait aussi parler de déontologie³ qui désigne l'ensemble des règles et des devoirs régissant une profession. Il s'agit moins donc pour le chercheur de se conformer à des règles ou à des normes que d'exercer son jugement en situation, de tenir compte des considérations empiriques qu'il doit prendre en considération dans le développement de son objet de recherche et dans la mise en œuvre des moyens qui varient grandement d'une discipline scientifique à l'autre.

Les réflexions sur l'éthique scientifique ne datent pas en effet d'aujourd'hui. Dans certains pays, un comité d'éthique examine tout démarrage de projet de recherche : aux États-Unis, les anthropologues américains suivent, dès 1967, un code éthique dans la mise en œuvre et la conduite de leurs activités de recherche. En Europe, tout chercheur dont le projet est financé par les fonds européens se trouve dans l'obligation de rendre compte à la Commission européenne des précautions éthiques prises dans le cadre de sa recherche. En 1997 se tenait le premier congrès international sur les aspects éthiques, légaux et sociétaux de l'information numérique sous l'égide de l'Unesco suivis des sommets sur la Société de l'Information de 2002 et de 2005. En 2002, l'Association of Internet Researcher (AoIR) a publié des recommandations pour des recherches éthiques et les a actualisées en 2012. Cependant, ce qui caractérise les sciences de l'information et de la communication (SIC) c'est l'utilisation mixte de méthodes qualitatives et quantitatives ce qui, par voie de conséquences, rend beaucoup plus complexes les questions éthiques liées à l'utilisation et l'exploitation du numérique.

2. La recherche scientifique à l'ère du numérique

Le débat public aborde souvent des questions éthiques liées au développement de l'informatique et des médias sociaux, dans lesquelles faits objectifs et fantasmes se côtoient souvent. De nombreux projets scientifiques comportent également un volet éthique et sociétal. Mener des recherches via le numérique ne fait qu'actualiser les

³ Le terme *deontology* a été créé par Jeremy Bentham en 1825.

propriétés spécifiques liées depuis toujours au monde du document. Parmi celles-ci, Danah Boyd (2008) en relevait quatre : la persistance des traces, la possibilité de dupliquer des contenus, la « cherchabilité » et le changement d'échelle des audiences. Nous allons voir en quoi ces propriétés incitent à pousser la réflexion sur la question éthique que tout chercheur doit avoir à l'esprit avant la publication des résultats de sa recherche. Nous aborderons ensuite les cas de l'anonymisation, la pseudonymisation et le consentement des sujets participants aux études scientifiques.

2.1. Publication à l'ère du numérique

Le web s'impose comme une source majeure d'informations dans le travail scientifique depuis la seconde moitié des années 1990. La prolifération des revues en ligne a permis la démocratisation de l'accès au savoir académique et la possibilité d'accès aux résultats pour un plus grand nombre d'utilisateurs. Les retombées positives ne concernent pas que les scientifiques eux-mêmes dont les résultats de leurs recherches ne sont plus disponibles que dans des cercles académiques restreints, mais concernent tout un chacun. Cet élargissement des publics de la science invite à repenser le traitement et la gestion des résultats des recherches présentées en ligne.

En effet, l'internalisation et la diffusion massive des savoirs grâce aux systèmes électroniques d'information et de communication remet en surface le problème de la contractualisation croissante de la recherche scientifique et son instrumentalisation par les pouvoirs économiques et politiques. La question de la responsabilité de la recherche universitaire ne se pose pas dans l'abstrait mais au regard de ces tendances. Les résultats de la recherche peuvent se voir instrumentalisés et détournés au profit de parties adeptes d'idéologies peu louables. La publicisation des résultats des recherches sur des sujets sensibles, voire sur des pratiques illégales soulève le risque de détournement et/ou d'instrumentalisation par des groupes partisans ou militants qui n'auront ni la délicatesse ni la réserve nécessaire pour en faire usage (voir par exemple Gargouri et al. 2010). La publicisation des résultats de la recherche scientifique exige de la part des chercheurs de redoubler de vigilance afin de préserver la dignité et les intérêts des personnes auprès desquelles ils enquêtent. Que doit-on dire, peut-on tout dire et pour qui (Bonte, 1991) ? La publication massive que permet le numérique des résultats de la recherche scientifique rend le chercheur encore plus engagé en matière de préservation de la dignité et la vie privée des participants à ses enquêtes.

2.2. Anonymisation, pseudonymisation et protection des données

Bien avant le développement du numérique, des disciplines comme l'anthropologie ont mis en place des techniques d'anonymisation et de protection des données afin de préserver la dignité et d'assurer la sécurité des personnes ayant participé aux études menées. L'anthropologue néerlandais qui, dans les années 1970, a enquêté au Ghana et au Cameroun sur les relations sexuelles et le contrôle des naissances en est un bel exemple. Il a décidé d'adopter un pseudonyme (voir par exemple Bleek, 1981) afin de protéger les femmes ayant participé à son étude parce qu'il craignait que les autorités du Ghana, pour le cas où elles auraient accès à ses publications, ne puissent les identifier et dont certaines lui avaient confié des pratiques d'avortement clandestin.

Les formes anciennes de régulation et de gestion des savoirs régressent tandis que s'instaurent de nouvelles normes de communication et de publication scientifiques basées sur l'innovation technologique. L'explosion des plateformes numériques et des médias sociaux constituent désormais une aubaine pour les chercheurs dans la mesure où ils y trouvent une mine de données à analyser (échanges, commentaires, vidéos, etc.). Ces plateformes ont aussi permis le recrutement de participants à moindres coûts et ont facilité en quelque sorte les difficiles entrées sur un terrain d'enquête, sans passer par la rencontre des personnes en face à face.

La frontière entre ce qui relève de la vie privée et de l'expression dans la sphère publique est en effet mise à mal par ces nouvelles formes d'interaction médiatisée. Or, la question du caractère privé et public des objets d'analyse occupe une place centrale dans les débats entourant les enjeux éthiques de la recherche en ligne. Les plateformes ont en effet brouillé les frontières entre ce qui est public et privé, phénomène que le chercheur Danah Boyd a qualifié de perte de conscience des contextes (« context collapse », Boyd, 2008). Si cette question s'avère si importante, c'est notamment parce qu'elle est étroitement liée à la question des limites à l'intérieur desquelles la recherche est éthiquement acceptable, si le chercheur n'est pas en mesure d'obtenir le consentement à participer à la recherche de ceux qui en sont l'objet.

L'anonymisation a tout d'une solution efficace pour la protection des données. Elle permet de transformer les données personnelles pour qu'elles ne se réfèrent plus à une personne réelle. Par définition, ce processus doit être irréversible. C'est un aller sans retour. Une fois la donnée anonymisée, il est impossible de remonter à la personne. L'anonymisation est rendue encore plus nécessaire lorsque l'on travaille sur des sujets sensibles qui touchent à des pratiques illégales voire aux tabous ou à des interdits. Cependant, lorsque le chercheur travaille à partir d'entretiens, ses publications scientifiques en mentionnent des extraits et des verbatims. Tout message posté dans un espace n'ayant pas de restrictions d'accès par mot de passe ou autre, peut être retrouvé via un moteur de recherche. Masquer le nom ou le pseudonyme de la personne est inopérant puisque, ici, le numérique intervient avec la charchabilité des données et permet de retrouver le message d'origine et in fine d'identifier une personne.

Pour permettre leur exploitabilité, certaines plateformes se chargent elles-mêmes de l'anonymisation et la pseudonymisation des données qu'elles collectent. Elles procèdent par remplacement de l'identifiant des données par un pseudonyme, un fichier séparé conservant les couples identifiant-pseudonyme. En réalité, l'intérêt de ce type de chiffrement est à remettre en question : en cas de perte ou de vol, les données ne sont pas exploitables par un tiers. (voir par exemple Pah et al., 2018). Quelles garanties d'authenticité, de fiabilité, ou de connaissance du contexte ces données peuvent-elles apporter ? Recourir à ces données, exonère-t-il les chercheurs de leur devoir de vérification et de leur responsabilité éthique ?

Avec l'apparition des médias sociaux comme Twitter, Facebook, You Tube ou les blogs, le chercheur en Sciences Humaines et Sociales a vu s'ouvrir des possibilités infinies de création de corpus. Le risque dans ces modalités de création de corpus est de créer de grandes bases de données difficilement gérables avec les outils traditionnels et surtout dans le cadre d'une recherche qualitative. Peut être permettent-ils d'atténuer le sentiment d'immixtion du chercheur dans les préoccupations des gens ou dans leurs

échanges. Cependant, sous quelles conditions accéder à des données via les réseaux sociaux et cela transforme-t-il la relation d'enquête ?

2.3. Obtention d'un consentement éclairé

La Déclaration d'Helsinki⁴, déclaration acceptée au niveau international concernant les principes éthiques en matière de recherche impliquant des sujets humains, donne la priorité au bien-être des sujets humains sur les intérêts de la science et de la société. Elle affirme que chaque participant doit être informé clairement des détails de l'étude, y compris les avantages attendus et ses risques potentiels et qu'il doit donner un consentement écrit ou oral voire en présence de témoins. Cette question acquiert toute son importance avec la recherche en mode numérique. Il s'agit d'une procédure institutionnalisée dans certaines disciplines ou certains organismes académiques, même si certains ont pu écrire que leur but est de « protéger le chercheur et l'institution pour laquelle il travaille au moins autant que les participants » (Mumford, 2018). Cependant, comme l'écrit Mumford (ibid.), encore faudrait-il s'assurer que les participants ont lu et compris ce qui est indiqué ; il faudrait leur expliquer en quoi la recherche pourra être utile (pour eux ou pour la société) et leur demander ce qu'ils en pensent, de leur permettre de se rétracter pour le cas où ils auraient souhaité le faire.

Une attention particulière est requise lorsque les participants à l'étude sont des enfants ou des adolescents : le plus souvent, c'est le consentement des représentants légaux qui est alors demandé. Toutefois, dans le contexte des médias sociaux, il n'est pas évident d'identifier si tel ou tel avatar est celui d'une personne mineure.

On pourrait penser qu'à partir du moment où les usagers des médias sociaux ont accepté les conditions générales d'utilisation (CGU) d'une plateforme et que celle-ci prévoit l'exploitation de leurs données, cela vaut consentement à leur utilisation par les chercheurs. Cette considération pratique pose au moins un double problème. D'une part, le consentement donné aux plateformes de médias sociaux n'est pas forcément « éclairé ». Des études en SIC ont d'ailleurs montré le flou qui entoure les CGU des plateformes (Walczak, 2014). D'autre part, les utilisateurs des plateformes ne sont pas individuellement informés que leurs données vont être exploitées à des fins de recherche et il ne leur est pas possible de se rétracter. Par exemple, qu'advient-il d'un message qui aurait été inséré dans un corpus de recherche à un instant *t*, mais aurait ensuite été supprimé par son auteur ? Ou encore, qu'advient-il des informations contenues dans un compte qui aurait été supprimé après son utilisation dans le cadre d'une recherche ?

Bases de données à ciel (presque) ouvert, les réseaux sociaux sont devenus de véritables sujets de recherche scientifique, offrant la matière première pour de nombreux travaux de recherche. Les scientifiques ont en effet la responsabilité de préserver ces matériaux offerts d'autant plus que les plateformes commerciales en ligne rendent plus complexes les questions liées à la gestion des données et à la recherche d'un consentement des participants. Alors que nombreux sont les chercheurs à émettre des critiques contre la captation des données personnelles voire le croisement entre celles publiées sur différentes plateformes d'une même entreprise commerciale (comme dans le cas des

⁴ Déclaration d'Helsinki de L'AMM - Principes éthiques applicables à la recherche médicale impliquant des êtres humains.

applications Google Inc., voir par exemple Ertzscheid, 2009), doivent-ils oublier ces critiques lorsqu'ils réutilisent ces mêmes données aux fins de leurs propres recherches ?

Les chercheurs qui pratiquent les méthodes qualitatives (observation, entretien, etc.) sont généralement sensibilisés à cette question. La recherche qualitative par la nature même de son fonctionnement, par le rapport même que le chercheur établit avec ses sources (sujets humains) et le postulat de recevabilité et de valeur qu'il accorde à ce que disent et font ces sujets, est une recherche foncièrement traversée par des questionnements éthiques qui vont bien au-delà du simple traitement adéquat des personnes. Les chercheurs en sciences de l'information et de la communication mixent de plus en plus leurs méthodes (qualitatives et quantitatives) et le face à face avec les personnes participant à leur recherche offre la possibilité de réfléchir plus en profondeur à la question du consentement et du retrait des participants, mais qu'en est-il des chercheurs qui s'appuient exclusivement sur des méthodes quantitatives et sur les données statistiques recueillies via les plateformes commerciales en ligne ? Peuvent-ils être certains que leurs données respectent les règles de la confidentialité ?

Un autre aspect de la recherche pose le scientifique dans un dilemme éthique quand il procède par exemple à la collecte de données et de témoignages liés à des pratiques illégales (cyber-harcèlement, attaques pédophiles, etc.). Doit-il dénoncer ces pratiques pour aider à y mettre fin ou va-t-il revenir sur l'engagement pris puisqu'il est engagé à ne pas divulguer les données et à préserver l'anonymat des sujets concernés participant à son étude ? En plus, toute procédure orale ou écrite de recueil de consentement pourrait pousser les participants à s'autocensurer et à ne pas partager leurs données, ou alors les décrire comme des éléments dont ils ont été simples témoins plutôt que de parler de leurs propres pratiques (Simmons, Piper, 2005).

3. Une recherche intègre et transparente

Le flou qui entoure certaines sources de financement jette un déshonneur supplémentaire sur les recherches. Certaines politiques publiques, poussant au court-termisme et à la publication à outrance, accentuent ce problème. En sciences de l'information et de la communication, le manque de transparence des plateformes de médias sociaux ou des moteurs de recherche commerciaux a été critiqué, notamment dans la collecte et le croisement des données de leurs usagers. Il devient d'extrême urgence d'appeler à un sursaut pour restaurer cette confiance, indispensable à toute société démocratique moderne. Il ne s'agit pas ici de condamner les liens entre intérêts privés (ou publics) et scientifiques, qui sont importants pour le tissu socio-économique et l'ensemble de la recherche. Toutefois, plus ces liens ne sont pas clairs et transparents, plus l'intégrité des chercheurs est remise en question. Cette méfiance peut toucher des travaux pourtant sérieux et honnêtes.

L'exigence d'une transparence monte en puissance avec le numérique et les médias sociaux ; transparence des algorithmes, des plateformes et des institutions. L'opacité ne peut être que vue comme un facteur favorisant les manquements ou les risques éthiques (Adari, Dommengot, 2018).

Force est de constater que la transparence dans le secteur de la recherche scientifique reste une source de tension vis-à-vis des participants aux études, notamment en sciences humaines et sociales : en exposant les objectifs d'un projet de recherche, ne risque-t-on pas de faire fuir les participants s'ils jugent le sujet sensible ou s'ils ne souhaitent pas que soient exposées leurs pratiques ? Les recommandations par exemple de l'AoIR, plaident pour renoncer à conduire de telles recherches en cas de doute sur le plan éthique. Cependant, le risque n'est-il pas alors que certains sujets soient finalement délaissés, y compris au profit des plateformes qui ne s'embarrassent pas de telles considérations ?

La science avance, mais on a parfois le sentiment que c'est dans tous les sens. Les recommandations de l'AoIR (2012) se sont préoccupées de la protection des personnes et la nature privée des données pour les recherches conduites sur ou via l'internet. Les chercheurs doivent alors se donner les moyens de reprendre les résultats pour les vérifier et pouvoir travailler en toute transparence et en toute confiance. Travailler sur de grandes quantités de données, nécessite des précautions particulières pour une recherche intégrée et transparente.

L'environnement numérique devient outil méthodologique et terrain fertile pour les chercheurs qui sont, plus que jamais, appelés à évaluer les risques éthiques associés aux recherches qui utilisent l'Internet et impliquent des êtres humains. Bien que ces dernières comportent les mêmes enjeux éthiques que les recherches conventionnelles, elles soulèvent aussi des enjeux inédits dont les caractéristiques exigent un questionnement éthique dont les tenants et les aboutissants sont renouvelés. Pour le chercheur, mener une réflexion éthique ne peut se faire hors du contexte de son étude. Son questionnement ne porte pas seulement sur ce qu'il compte faire, mais doit se renouveler pendant tout le processus de son projet de recherche.

La mise en place ou l'institutionnalisation de protocoles éthiques s'avère nécessaire pour servir de cadre à l'exercice et la conduite de la recherche scientifique, voire de mettre en place une déontologie en la matière. Cependant, institutionnaliser l'éthique se traduit globalement par des procédures assez lourdes. Cette lourdeur peut détourner le chercheur d'approfondir son questionnement, voire le pousser à renoncer à certains aspects ou à la totalité de son projet. Aucune charte ne peut détailler et préciser au chercheur ce qu'il doit faire dans telle ou telle situation. En sciences de l'information et de la communication comme dans les sciences sociales, la pertinence du questionnement éthique réside dans l'esprit de discernement et la capacité du chercheur à se situer par rapport aux spécificités et au contexte de sa recherche.

Les réflexions éthiques sur la recherche en sciences humaines et sociales se sont développées pour préserver la dignité des participants aux recherches en leur qualité de sujets humains, en leur laissant le choix de participer et de se rétracter. Cet idéal est bousculé à l'ère du numérique avec la cherchabilité des données rendue possible par les moteurs de recherche, et du fait de la privatisation de données à grande échelle par des plateformes dont le chercheur peut devenir dépendant pour conduire ses propres études. La question en effet de la responsabilité du chercheur se pose dans son choix : soutenir ces plateformes multinationales par des travaux qui contribuent à valoriser leur audience ou promouvoir des initiatives qui vont dans le sens des communs de la connaissance.

Le questionnement éthique met aussi en avant une certaine réciprocité dans la responsabilité entre chercheurs et usagers des plateformes numériques. Les chercheurs peuvent se voir comme des « connaisseurs », parce qu'ils seraient conscients des enjeux économiques qui gouvernent les plateformes numériques. Mais les usagers qui nourrissent ces plateformes ne sont-ils pas aussi des « connaisseurs » des questions sur lesquelles les chercheurs travaillent et n'est-ce pas ce partage de savoirs qui devrait nourrir les réflexions et le sens d'une responsabilité collective ? Habermas évoquait le principe de réciprocité comme l'un des principes fondateurs de la réflexion éthique. Il ne s'agit pas de ne pas faire aux autres ce qu'on n'aimerait pas qu'ils nous fassent, mais de penser les travaux de recherche comme un véritable échange dont chacun pourrait sortir enrichi.

Enfin, l'éducation à l'éthique des sciences doit faire partie intégrante des préoccupations des institutions académiques. L'objectif étant d'aller vers l'opérationnalisation à la fois de l'éthique interne et de l'éthique externe, c'est-à-dire, les règles de bonne pratique de la recherche et les aspects éthiques des relations entre chercheurs, sujets et société. Afin de garantir que tous les chercheurs soient en possession de règles solides et en mesure d'opérationnaliser les principes et engagements de leurs pratiques de recherche, les universités, les instituts et les centres de recherche ont la responsabilité d'offrir une formation à l'éthique constamment actualisée dans tous les domaines de la recherche scientifique.

Sources bibliographiques

- Adari (A.), Dommenget (J.-C.), 2018, « *Entretien : pour une intégration des data déontologues dans les équipes communication* ». Communication et professionnalisation. Professionnalisation et éthique de la communication (2) : approches sectorielles, n°6, pp. 152-160.
- AolR, 2012, *Ethical decision-making and Internet research. Recommendations from the AolR ethics working committee* (version 2.0).
- Bleek (W.), 1981, « Avoiding Shame : The Ethical context of Abortion in Ghana », *Anthropological Quarterly*, vol, 54, no. 4, pp. 203-209.
- Bonte (P.), septembre 1991, « *Questions d'éthique en anthropologie* ». In : Sociétés contemporaines. Éthique professionnelle. n° 7, pp. 73-85.
- Boyd (D.), *Taken out of context. American Teen of Sociality in Networked Publics*. Thèse de doctorat en gestion et systèmes d'information, 2008, Université de Californie, Berkeley.
- Catellani (A.), Dommenget (J. C.), Lemoign-Mass (E.), 2017, « Avant-propos : questionner l'éthique de la communication ». Communication et professionnalisation n° 5, pp.1-13.
- Corvol (P), 2016, *Bilan et propositions de mise en œuvre de la charte nationale d'intégrité scientifique*. Rapport à Thierry Mandon, secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche, p. 8.
- Déclaration de Singapour, 2010, Singapore statement on Research Integrity, World conferences on research integrity.
- Ertzscheid (O.), « *L'homme, un document comme les autres* », Hermès, La revue 2001/1 n° 53, pp. 33-40.
- Gargoury (Y.), Hjjem (C.), Larivière (V.), Gingras (Y.), Carr (L.), et al., « Self-Selected of Mandated, Open Access Increases Citation Impact For Higher Quality Research ». PLOS ONE 5 (10).
- Mumford (M.), 2018, « Psychology of the Informed Consent Process : A Commentary on Three Recent Articles », *Ethics & Behavior*,
- Pah (A.), Uzzi (B.), Hinds (R.), 2018, « A study of Thousands of Dropbox Projects Reveals how successful teams collaborates. », *Harvard Business Review*, July 20, 2018 UPDATED July 26.
- Russ (J.), Leguil (C.), 2012, *La pensée éthique contemporaine*. 4^e édition, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », pp.3-8.
- Simons (H.), Piper (H.), 2005, « Ethical Responsibility in Social Research ». In : Somekh, B. and Lewin, C. (eds) *Research Methods in the Social Sciences*, London, UK. SAGE, pp. 55-63.
- Terrenoire (J.-P.), Septembre 1991, « *Sociologie de l'éthique professionnelle. Contribution à la réflexion théorique* ». In : Sociétés Contemporaines, n° 7, pp. 7-33.
- Walczak (N.), 2014, *La protection des données professionnelles sur l'internet. Analyse des discours et des enjeux sociopolitiques*. Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication. Université Lumière Lyon 2, France.